

ses joies, ses difficultés et ses peines. Il n'y avait entre eux et le peuple d'autre différence qu'un peu plus d'instruction et de distinction dans les manières.

Nous avons un exemple de cette bienveillance dans M. de la Bouteillerie, dont on constate la présence à presque tous les mariages et les sépultures, et qui, comme nous l'avons déjà remarqué, comptait quelques filleuls dans la plupart des familles. Nous allons le voir bientôt se remarquer en secondes noces, à la veuve d'un de ses censitaires, madame Robert Levesque. Pendant les trente dernières années de sa vie, il ne connut d'autre société que celle des braves campagnards qu'il avait groupés autour de lui. Loin de nuire à l'influence des seigneurs, ces relations familiales et cette affabilité ne faisaient qu'accroître l'estime et l'attachement de leurs tenanciers.

Nous venons de faire connaissance avec les personnes d'éducation qui se rencontraient le plus souvent chez le seigneur de la Rivière-Ouelle. On se tromperait singulièrement si l'on s'imaginait que le reste de cette petite population fût dénuée de connaissances. Nous avons déjà parlé de René Ouellet et de Guillaume Lissot, nous pouvons citer encore Jean Gagnon, Pierre Dancosse, François Pinel, André Meigné et Jean-Aubin Migneaux, dont voici les signatures, qui, chacune, atteste une main habituée à la plume.

Lissot G.

René Ouellet

Jean Gagnon

Dancosse

Pinel

Jean-Aubin Migneaux

André Meigné

Il est bon de remarquer que nous prenons seulement les signatures des chefs de famille ; on pourrait y ajouter celles de plusieurs femmes, écrites d'une main ferme et virile comme la calligraphie de ce temps-là. L'absence de lettres majuscules en tête des noms que l'on observe sur quelques-unes des signatures qui précèdent, était fréquente dans les écrits des personnes les mieux instruites : les actes des anciens missionnaires en sont remplis.

Si l'on ajoute aux treize griffes ci-dessus, les signatures des habitants, écrites d'une main inhabile ou alourdie par l'usage de la cognée et de la charrue, c'est-à-dire les signatures de Robert Levesque, Pierre Boucher, Jean-Baptiste Hudon, Galleran Boucher, Sébastien Boivin, Jean Pelletier, François-Xavier Miville, Pierre Boucher, Nicolas Lissot, Guillaume Paradis et Gabriel Paradis, on arrivera au chiffre de vingt-cinq chefs de familles ayant reçu de l'instruction à divers degrés ; et cela sur une population qui n'atteignait pas tout-à-fait cinquante familles ; par conséquent, la moitié des propriétaires. Au risque de faire passer les Canadiens actuels pour un peuple arriéré, nous devons avouer qu'on ne trouverait pas à l'heure qu'il est, dans la plupart de nos paroisses, une plus forte proportion. S'il y a une différence, elle est en faveur de nos ancêtres. Et voilà la population à laquelle l'auteur de *Frontenac* et de *l'Ancien Régime* lance l'épithète de demi-civilisée. Cette épithète retombe de tout son poids sur les Canadiens d'aujourd'hui. L'auteur serait-il prêt à nous la jeter ?

Un fait digne d'attention, c'est le désir de s'instruire qu'on observe parmi la population des premiers temps : ainsi plusieurs habitants qui, à leur arrivée, déclarent ne savoir écrire, signent ensuite leur nom d'une écriture inexpérimentée qui s'améliore peu à peu, et devient suffisamment régulière. Il n'y a pas à douter qu'il n'y ait eu dès lors des écoles ; car on constate les progrès des enfants à mesure qu'ils grandissent.

Au reste, à défaut d'instituteurs, les curés, qui ne reculaient devant aucun sacrifice dès qu'il s'agissait du bien de leurs paroissiens, se dévouaient à faire l'école dans leurs moments de loisir. Cette tradition ne s'est pas perdue : aujourd'hui même, plusieurs de nos prêtres et de nos hommes de professions ont dû leur première instruction au charitable dévouement de leurs curés.

En 1701, M. de la Bouteillerie était parvenu à sa cinquante-cinquième année. Depuis la mort de sa femme, il avait concentré toutes ses affections sur ses enfants, et avait surveillé avec soin leur éducation. L'aîné, Charles-Joseph, terminait son cours de théologie au Séminaire de Québec ; il était à la veille d'être ordonné prêtre et de se vouer au ministère pastoral. Louis-Henri, l'héritier futur de la seigneurie, continuait son cours d'étude chez les Jésuites, et se destinait à la carrière des armes. Le seigneur de la Bouteillerie, qui voyait arriver les infirmités de l'âge, se sentait plus que jamais isolé dans son manoir. Il voulut avoir quelqu'un qui prît soin de sa vieillesse, et il ne vit personne qui pût mieux lui convenir que l'excellente veuve de Robert Levesque, Jeanne LeChevalier, accoutumée comme lui à l'existence de la campagne, et entendue dans tous les détails de la vie domestique (1). Dans l'acte de ce mariage, daté du 15 avril 1701, elle est qualifiée *demoiselle Jeanne Le Chevalier*, titre qu'on donnait aux personnes du peuple qui s'alliaient à la noblesse.

Ce fut cette brave femme du peuple qui devint la compagne assidue du bon gentilhomme durant les trois années qui lui restaient encore à vivre. Il avait aimé le peuple, il avait vécu constamment avec lui pendant la moitié de sa vie, il avait travaillé à son bien-être, et c'était le peuple qui venait au devant de lui, dans la personne de Jeanne Le Chevalier, pour lui offrir ce qu'il avait de meilleur, son affection et son dévouement, pour éclairer d'un rayon de joie son foyer solitaire, pour se tenir à son chevet et recevoir son dernier soupir. Voilà bien le peuple et la noblesse ca-

nadienne tels qu'ils étaient. Ce fait peint au vif et met en action la nature des rapports qui existaient entre les seigneurs et les censitaires, les sentiments mutuels qui les animaient et l'harmonie qui régnait presque toujours entre eux. Le système féodal avait été modifié par la couronne tout en faveur de la colonisation : le peuple le savait et s'y attachait. L'autorité du seigneur, exercée par une race d'hommes naturellement doux et bienveillants, avait un caractère tout paternel. Le droit de basse justice dont il jouissait, tenait lieu d'une cour d'équité qui tempérerait l'esprit contentieux des habitants, coupait court aux différends et maintenait l'accord entre les familles. Le germe abusif contenu dans certains droits seigneuriaux ne se développa qu'avec le temps ; et quand, de nos jours, il eut rendu le système odieux au peuple, la révolution pacifique que le peuple accomplit pour rétablir la justice peut servir de modèle à toutes les nations.

La carrière de M. de la Bouteillerie fut semée de bien des incidents dont le récit serait aujourd'hui d'un vif intérêt. Outre l'expédition qu'il fit avec son régiment, sous le commandement du marquis de Tracy, contre les cantons iroquois, il est bien probable qu'il commanda ou accompagna avec plusieurs de ses censitaires des partis de guerre alors très-fréquents, soit contre les tribus ennemies, soit contre les colonies anglaises. Malheureusement, aucun souvenir de ces entreprises aventureuses n'est parvenu jusqu'à nous.

On connaît mieux la vie que menait M. de la Bouteillerie dans ses terres : simple et uniforme comme celle de tous les gentilshommes campagnards comme lui, son existence se partageait entre la culture de son domaine, l'administration de ses propriétés, le peuplement de sa seigneurie, variée par les délassements de la chasse, quelques correspondances et les relations de l'amitié. Chaque année, à la fin de décembre, le seigneur de la Rivière-Ouelle déposait pour quelques jours son costume rustique et redevenait l'élegant officier d'autrefois. Vêtu de ses habits militaires, l'épée au côté, il se rendait à Québec et faisait apparition au château Saint-Louis, pour rendre, selon la coutume scrupuleusement suivie, son tribut d'hommages au gouverneur.

Sauf ces circonstances exceptionnelles, son accoutrement ne différait guère de celui des censitaires au milieu desquels il vivait et dont il ne se distinguait que par des manières et un langage plus soigné. Homme de foi aussi bien qu'homme d'honneur, sa présence régulière à l'église faisait l'édification des fidèles. Au reste, le même exemple était donné par la plupart des seigneurs. Un de leurs privilèges, on s'en souvient, était de recevoir l'eau bénite des mains du curé au banc seigneurial.

Chaque automne, vers l'époque de la Saint-Martin, 11 novembre, le seigneur faisait faire la criée à la porte de l'église pour avertir les censitaires de venir payer leurs cens et rentes. On attendait ordinairement pour cela les premiers beaux chemins d'hiver. Le manoir devenait alors un centre d'activité, comme l'est encore aujourd'hui le presbytère du curé au temps de la rentrée des dîmes. Les habitants arrivaient soit en *carrioles*, soit en *traînes*, emportant avec eux un ou deux chapons, quelques minots de grains ou d'autres effets ; car, bien que les droits fussent exigibles en monnaie, le seigneur acceptait souvent des denrées en échange.

M. de la Bouteillerie, assis dans son fauteuil, au fond de la grande salle du manoir, et ayant devant lui une table, recouverte d'un tapis, sur lequel était ouvert le censier, donnait audience à ses censitaires. Les anciennes redevances ne s'élevaient qu'à deux livres par arpent de front sur quarante-deux de profondeur ; et à un sou de cens pour la même étendue, de sorte qu'une propriété ordinaire de quatre arpents sur quarante-deux n'était grevée que de huit livres de vingt sous de rentes, plus quatre sous de cens par année.

On connaît la bienveillance qu'ont habituellement montrée les curés dans la perception de leurs dîmes. C'était sur cet exemple que se modelaient les seigneurs. M. de la Bouteillerie prenait occasion de la rentrée de ses rentes pour régler les différends qui surgissaient entre les familles. Bien souvent, pendant les beaux jours de l'été, assis à l'ombre d'un arbre, il rappelait le chêne de Vincennes par la manière dont il rendait la justice à ses censitaires (2).

Quand, sur la fin de sa vie, après avoir fait la visite de ses terres, il remontait les bords du fleuve, et qu'il contemplait des hauteurs voisines les vastes défrichements qui s'étendaient à ses pieds, et où mûrissaient, aux rayons du soleil d'automne, les belles et abondantes moissons ; quand, ensuite, il reportait sa pensée au jour où, en débarquant sur ce rivage, il l'avait vu tout couvert de forêts, et qu'il faisait la comparaison entre le passé et le présent, un sentiment de légitime satisfaction et d'intime joie remplissait l'âme du bon gentilhomme ; car il avait la conscience d'avoir employé utilement sa vie, de n'avoir pas travaillé uniquement pour ses enfants, mais d'avoir préparé un avenir de prospérité et de bonheur pour toutes les familles dont il voyait les habitations dispersées çà et là dans la vallée, de chaque côté de la rivière. Il en trouvait l'expression dans les chants joyeux des moissonneurs qui montaient jusqu'à lui, dans les bonnes paroles que ces braves gens échangeaient à son passage en se découvrant et en laissant reposer pour un instant leurs faucilles. Les chasseurs abénaquis ou micmacs, dont on voyait les cabanes d'écorce au bout de la Pointe, et qui descendaient aux maisons pour y vendre des paniers et de la venaison, lui rappelaient la barbarie du temps passé qui commençait à disparaître. Lorsque le bon vieillard revenait des champs, monté sur une charrette chargée de blé, et que, à son entrée dans la cour, quelques-uns de ses censitaires, venus pour lui parler, faisaient cortège à sa voiture en le félicitant sur sa récolte, il ne pouvait envier un plus beau triomphe et un meilleur couronnement à sa vieillesse.

L'année 1703 est une date funèbre dans les annales de la Nouvelle-France : la mortalité causée par la petite vérole fut si grande dans tout le pays, que l'épidémie de 1832 ne peut en donner une juste idée. Dans la seule ville de Québec, qui était peu considérable, plus de deux mille actes de sépultures furent inscrits dans les registres. La paroisse de la Rivière-Ouelle eut sa part d'épreuves au milieu de cette calamité. Dans la matinée du 16 décembre, une foule nombreuse, venue de toutes les parties de la seigneurie et des environs, avait envahi les abords du manoir. On pouvait lire sur les visages consternés le motif de ce rassemblement : le seigneur de la Rivière-Ouelle n'était plus. Était-il mort victime de l'épidémie ? On ne peut l'assurer ; l'acte de sa sépulture n'en dit rien.

Les tintements de la cloche annoncèrent l'arrivée du curé, l'abbé de Requeleyne, précédé du clergé, qui venait faire la levée du corps dans la grande salle du manoir. Le cortège funèbre se rendit à l'église, où furent célébrées des obsèques simples et sans éclat comme avait été la vie du modeste seigneur. Mais le deuil véritable était

(2) Les adversaires de la féodalité, qui, la plupart, ne l'ont étudiée que juste assez pour ne pas la connaître, feraient bien de méditer ce qu'en a dit un jurisconsulte de France, dont le nom fait autorité, M. Troplong, qui d'ailleurs ne peut être soupçonné de partialité à l'endroit des institutions catholiques.

« La féodalité n'a vécu d'une vie si énergique et si fortement répandue dans toute l'Europe, que parce qu'elle avait le droit de vivre... Elle fut populaire à sa naissance, et elle ne fut populaire que parce qu'elle donnait satisfaction aux idées généralement répandues sur la souveraineté et sur les droits de la famille et de la propriété. La longueur de son règne, la grandeur et l'originalité de ses créations, le mouvement qu'elle a imprimé, pendant plusieurs siècles, aux mœurs publiques, attestent que ce ne fut pas une puissance d'emprunt. »

(1) Robert Levesque était mort le 11 septembre 1697.